

Outil VALID-RTC

Guide de lecture des tableaux de contrôle Campagne RTC 2016

Mai 2017



Table des matières

Qualité des données RTC 2015 : Les 3 fondamentaux	8
Consignes de validation retenues pour la campagne RTC 2016	9
0 Contrôles préalables	11
Tableau 0.1 : Les contrôles préalables.....	11
Tableau 0.2 : Découpage de l'établissement	12
Tableau 0.2.1 : Nombre de SA créées par type de SA	12
Tableau 0.2.2 : Typage de la restauration et la blanchisserie	12
Tableau 0.3 : Contrôles à la saisie	12
1.1 Contrôles fondamentaux du RTC – RTC	13
Tableau de synthèse des fondamentaux du RTC.....	13
Tableau 1.1.1 : Comparaison entre le RTC et le CF.....	13
Tableau 1.1.1.a: Comparaison du total des charges RTC et CF - Charges par titre donné à titre informatif.....	14
Tableau 1.1.1.b: Comparaison du total des produits RTC et CF - Produits par titre donné à titre informatif.....	14
Tableau 1.2 : Ventilation totale des charges incorporables et des produits déductibles sur les SA	16
Tableau 1.3 : Liste des SA ayant des charges nettes > 0 avec des clés de répartitions = 0	17
1.2 Validation prioritaire	18
Tableau de synthèse des validations prioritaires	18
Tableau 1.2.1 : Comparaison du découpage analytique en SAC dans le RTC avec les données du PMSI.....	18
Tableau 1.2.1a : Découpage présent dans le PMSI et non répertorié dans le RTC	18
Tableau 1.2.1b : Découpage répertorié dans le RTC et non présent dans le PMSI.....	18
Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI au total pour les 4 champs	20
Tableau 1.2.3 : Liste des SA vides à supprimer	21
Tableau 1.2.4a : Comparaison de nombre d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et du CF 2016.....	21
Tableau 1.2.4b : Comparaison de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année 2017 sur les données 2016.....	22
Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu; exclusion des SA vides)	22
Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PNM n'est pas attendu; exclusion des SA vides)	23
2 Découpage analytique	23
Tableau 2.1 : Liste des modifications effectuées sur les SA entre 2015 et 2016.....	23

Tableau 2.2a : Liste des activités spécifiques Psy autres du RTC 2016.....	25
Tableau 2.2b : Liste des activités spécifiques Psy autres du RTC 2015.....	26
3 Charges et Produits – RTC Données 2016	27
Tableau 3.1 : Plan comptable	27
Tableau 3.1.1 : Cohérence des montants sur les comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables ou comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles	27
Tableau 3.1.2: Tableau récapitulatif des montants des comptes 77 (produits exceptionnels).....	29
Tableau 3.2 : Affectation des charges et des produits	30
Tableau 3.2.1 : Pourcentage du titre 2 dans la SA Pharmacie	30
Tableau 3.2.2a (exploratoire): Comparaison avec les données de FICHCOMP : MED avec le compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques.....	30
Tableau 3.2.2b (exploratoire): Comparaison avec les données de FICHCOMP : MED ATU avec le compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU.....	31
Tableau 3.2.3 : Liste des SA avec des charges nettes négatives.....	32
Tableau 3.2.4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière.....	32
Tableau 3.2.5 : Validation des charges et des recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des CRA	33
4 Contrôle sur la saisie des ETPR.....	34
Tableau 4.1 : Evolution du nombre d'ETPR, des charges, du coût de PM (hors internes et étudiants) / PI / PNM entre 2015 et 2016 et écart du coût de PM (hors internes et étudiants) / PNM par rapport au référentiel.....	34
Tableau 4.2 : Evolution du nombre d'ETPR entre 2015 et 2016, par grande famille de SA	36
Tableau 4.3 : Evolution des coûts moyens d'ETPR entre 2015 et 2016, par grande famille de SA	36
5 Analyse des coûts d'UO des SA auxiliaires	37
Tableau 5.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges nettes, du coût d'UO des SA auxiliaires entre 2015 et 2016 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel.....	37
Tableau 5.2: Liste des SA avec clé demandée = OUI dans le cas où nombre de clés = charges (hors clé automatique)	39
Tableau 5.3: Liste des SA avec UO demandée =OUI dans le cas où nombre d'UO =charges (hors UO automatique)	39
6 Analyse des coûts d'UO des SA définitives	40
Tableau 6.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges nettes, du coût d'UO des SA auxiliaires entre 2015 et 2016 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel.....	40
7 Activités spécifiques.....	41
Tableau 7.1 : Montant des charges de fonctions auxiliaires rajoutées sur les activités spécifiques par rapport à 2015.....	41
Tableau 7.2 : Evolution des charges affectées sur les act. Spé par rapport à 2015.....	43

Sigles utilisés

AA	Arbre analytique
CB	Charges brutes
CF	Outil de recueil ATIH des comptes financiers
CN	Charges nettes
CNmaj	Charges nettes majorées
CRPA	Section Remboursement de frais des CRA
ES	Etablissement de santé
HAD	Hospitalisation à domicile
LGG	Logistique et gestion générale
LM	Logistique médicale
MCO	Médecine-Chirurgie-Obstétrique

Onglets Cpte_CN ou CN

Il s'agit de l'onglet de répartition des charges et des produits sur les sections d'analyse. Si l'établissement a choisi une ventilation par compte, il saisira les données dans l'onglet cpte_CN.

Si l'établissement a choisi une ventilation par titre, il saisira les données dans l'onglet CN.

PSY	Psychiatrie
SA	Section d'analyse
SAMT	Sections médico-techniques
SI	Système d'information
SSR	Soins de suite et de réadaptation
T1	Charges de titre 1
UO	Unité d'œuvre

Typologies utilisées dans les tableaux de contrôle

Les grandes familles de SA :

- MCO-Hospitalisation
- MCO-Activités spécifiques
- MCO-Activité externe
- Dialyse - Radiothérapie - Urgences
- Hospitalisation à domicile
- SSR-Hospitalisation
- SSR-Activités spécifiques
- SSR-Activité externe
- PSY-Hospitalisation
- PSY-Activité externe
- Activités spécifiques autres
- LM
- LGG
- SAMT
- STR
- Activités subsidiaires
- Remboursement de frais des CRPA

Les groupes SAMT :

- SAMT: Laboratoires d'analyses médicales biologiques (hors Anatomico-Cyto-Pathologie): 93231 +93233 +93234 +93235
- SAMT: Laboratoire d'anatomico-Cyto-Pathologie: 93232
- SAMT: Blocs opératoires (hors bloc gynéco-obstétrical): 93241 +93242
- SAMT: Bloc gynéco-obstétrical: 93243
- SAMT: Imagerie (hors médecine nucléaire): 93251 +93252 +93254 +93255 +93259
- SAMT: Médecine nucléaire (in vivo): 93253
- SAMT: Anesthésiologie: 93261
- SAMT: Réadaptation et rééducation: 93273
- SAMT: Autres explorations fonctionnelles: 93283 +93284 +93285 +93286 +93289
- SAMT: Explorations fonctionnelles cardio-vasculaires: 93281
- SAMT: Explorations fonctionnelles pneumologiques: 93282
- SAMT: Explorations fonctionnelles d'urodynamique: 93287
- SAMT: Autres activités médico-techniques: 93291 +93299 +932990 +9329900

Catégories d'établissements

- 10M<CH<20M
- 20M<CH<70M
- 70M<CH<150M
- CH<10M
- CH>150M
- CHU
- CLCC
- EBNL

Type de SA de ARCANH

Type de SA dans ARCANH RTC	Libellé
LGG	Logistique et Gestion générale ouverte d'office
LGG_PARAM	Logistique et Gestion générale paramétrable
LM	Logistique médicale
STR	Structure
SAMT_INT	Section médico-technique interne
SAMT_ST	Section médico-techniques sous-traité
SAC_MCO	Sections d'hospitalisation du MCO
DEF_SAMT	Section médico-technique classées en fonction définitive
CONSULT_MCO	Consultations et actes externes MCO
HAD	Hospitalisation à domicile
SAC_SSR	Section d'hospitalisation du SSR
CONSULT_SSR	Consultations et actes externes SSR
SAC_PSY	Section d'hospitalisation de la Psychiatrie
CONSULT_PSY	Prise en charge ambulatoire en Psychiatrie
ACTSPE_MCO	Activité spécifique du MCO
ACTSPE_SSR	Activité spécifique du SSR
ACTSPE_PSY	Activité spécifique de la Psychiatrie
SUBS	Activité subsidiaire
CRPA	Section Remboursements des CRPA
RVH	Section Réseau-Ville Hôpital

Récapitulatif des formules utilisées pour les ratios

Sections concernées	Valeurs
Coût d'ETPR	
Toutes sections	CN du T1 nettes des comptes 6...9 / Nb ETPR
Coût d'UO	
LGG : Blanchisserie/Restauration /garage/Biberonnerie	Charges brutes / Nombre d'UO
Pharmacie/ Hygiène hospitalière /Stérilisation	Charges brutes / Nombre d'UO
SAMT	Charges brutes + LM ventilée au prorata des clés de répartition / Nombre d'UO
Hospitalisation	CNmaj/ Nombre d'UO

Qualité des données RTC 2015 : Les 3 fondamentaux

Bilan par critère

Region	Pourcentage d'établissements ayant validé le critère 1_1	Pourcentage d'établissements ayant validé le critère 1_2	Pourcentage d'établissements ayant validé le critère 1_3	Total transmis
Guyane	100,0 %	100,0 %	100,0 %	3
Corse	100,0 %	100,0 %	100,0 %	5
Normandie	90,9 %	100,0 %	100,0 %	77
Nord-Pas-de-Calais et Picardie	91,7 %	97,2 %	99,1 %	108
Centre-Val-de-Loire	96,4 %	96,4 %	96,4 %	55
Bourgogne-Franche-Comté	84,5 %	98,6 %	97,2 %	71
Provence-Alpes-Côte d Azur	87,0 %	96,7 %	95,7 %	92
Ile-de-France	85,2 %	96,0 %	95,3 %	149
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	80,8 %	97,5 %	96,7 %	120
Bretagne	82,1 %	97,6 %	94,0 %	84
Guadeloupe	71,4 %	85,7 %	85,7 %	7
Pays de la Loire	73,0 %	97,3 %	94,6 %	74
La Réunion - Mayotte	66,7 %	100,0 %	100,0 %	6
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	62,6 %	96,7 %	100,0 %	123
Auvergne-Rhône-Alpes	63,5 %	92,1 %	94,4 %	178
Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine	58,0 %	96,9 %	91,6 %	131
Martinique	85,7 %	85,7 %	57,1 %	7
Total	77,4 %	96,4 %	95,8 %	1 290

- Critère 1 - Comparaison avec les données du CF : Constat d'un pourcentage plus faible d'attente de ce critère par rapport aux autres (77% d'atteinte au niveau national)
- Critère 2 – Ventilation totale des charges incorporables et des produits déductibles sur les SA : Seulement 3,6% d'ES ne ventilent pas toutes le charges/produits sur les sections
- Critère 3 - Liste des SA auxiliaires ayant des charges nettes > 0 avec des clés de répartitions = 0 : 4,2% d'ES ne ventilent pas la totalité des charges sur les sections définitives car les clés sont manquantes.

Nombre de critère atteints

Region	0 critère(s) sur 3 atteints	1 critère(s) sur 3 atteints	2 critère(s) sur 3 atteints	Tous les critères sont atteints
Corse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Guyane	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Normandie	0,0 %	0,0 %	9,1 %	90,9 %
Nord-Pas-de-Calais et Picardie	0,9 %	0,0 %	9,3 %	89,8 %
Centre-Val-de-Loire	0,0 %	0,0 %	10,9 %	89,1 %
Bourgogne-Franche-Comté	1,4 %	0,0 %	15,5 %	83,1 %
Provence-Alpes-Côte d Azur	0,0 %	3,3 %	14,1 %	82,6 %
Ile-de-France	1,3 %	3,4 %	12,8 %	82,6 %
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	0,8 %	1,7 %	19,2 %	78,3 %
Bretagne	0,0 %	2,4 %	21,4 %	76,2 %
Guadeloupe	14,3 %	0,0 %	14,3 %	71,4 %
Pays de la Loire	1,4 %	1,4 %	28,4 %	68,9 %
La Réunion - Mayotte	0,0 %	0,0 %	33,3 %	66,7 %
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	0,0 %	1,6 %	37,4 %	61,0 %
Auvergne-Rhône-Alpes	0,6 %	9,0 %	30,3 %	60,1 %
Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine	1,5 %	4,6 %	39,7 %	54,2 %
Martinique	0,0 %	14,3 %	42,9 %	42,9 %
Total	0,8 %	2,9 %	22,2 %	74,1 %

74 % d'établissement remplissent les 3 critères de la méthodologie RTC.

0,8% d'établissement ne remplissent aucun des 3 critères de la méthodologie RTC.

Consignes de validation retenues pour la campagne RTC 2016

Les résultats du critère 1 sont moins bons que les 2 autres critères parmi les 3 fondamentaux. Cela peut s'expliquer par la méthodologie de calcul de ce critère : les charges de variations de stocks à caractère médical sont comptabilisées dans les charges de titre 2 dans le RTC alors qu'elles sont comptabilisées dans les produits de titre 3 dans le CF. De plus, les retraitements extracomptables n'ont pas été pris en compte.

Le calcul du critère 1 sera donc modifié pour le RTC 2016.

Le montant des retraitements ne sera pas pris en compte. Le calcul réalisera le basculement des montants CT2 du RTC vers PT3 en ce qui concerne les variations de stocks pour être comparable à la saisie du CF. Le montant total des retraitements sera donné pour information.

Le critère 1 est assoupli et sera atteint si le total des charges du CF = total des charges du RTC et si le total des produits du CF = total des produits du RTC. Le détail par titre est cependant maintenu dans le tableau pour information.

Les consignes de validations pour cette campagne sont les suivants :

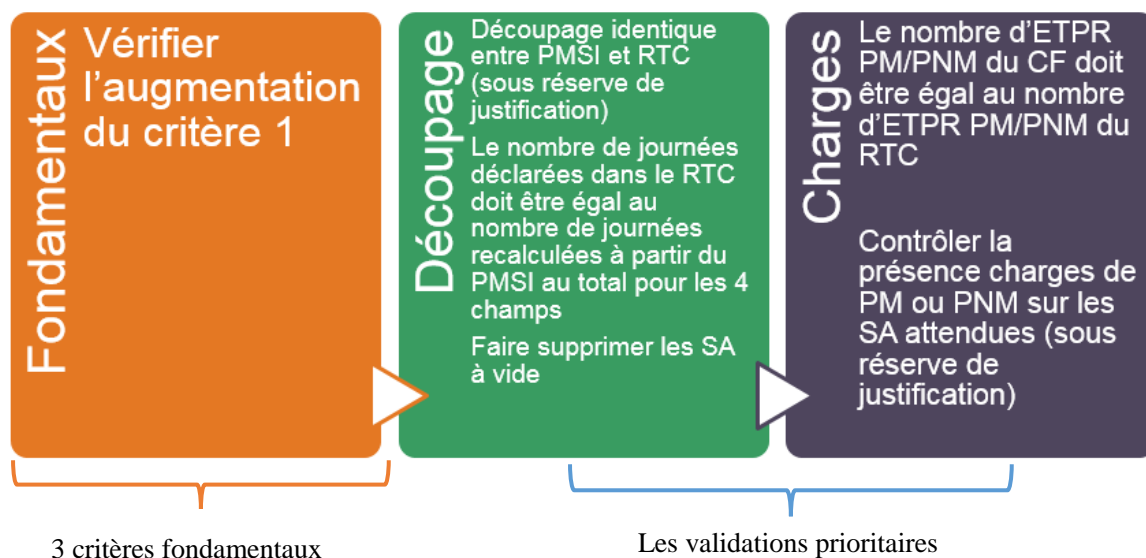
- Les 3 critères fondamentaux doivent être atteints
- Ajout de validations prioritaires

Si l'un des critères fondamentaux et/ou de validations prioritaires n'est pas atteint et en l'absence de corrections ou de justifications apportées par l'établissement, l'ARS ne doit pas valider le RTC.

Pour les autres tableaux de contrôle, l'ARS est libre d'apprécier la cohérence des données saisies par l'établissement suite à un dialogue de gestion.

De façon synthétique :

Concentrer les efforts de validation sur :



Les tableaux concernant les validations prioritaires sont les suivants :

- Tableau 1.2.1: Découpage PMSI/RTC
- Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI, au total par champ
- Tableau 1.2.3: Liste des SA vides à supprimer
- Tableau 1.2.4a: Comparaison de nombres d'ETPR PM / PI / PNM du RTC et du CF
- Tableau 1.2.4b: Comparaison de nombres d'ETPR PM / PI / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année 2017 sur les données 2016
- Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues
- Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues

Nouveautés de VALID-RTC

Onglet	Nouveautés
0 : Contrôles préalables	Ajout du tableau 0.3 : Tableau récapitulatif de l'onglet Contrôle saisie RTC
1.1 - Contrôles fondamentaux du RTC	Modification du calcul du critère 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte des retraitements - Basculement des montants CT2 du RTC vers PT3 en ce qui concerne les variations de stocks pour être comparable à la saisie du CF - Le critère 1 sera atteint si le total des charges du CF = total des charges du RTC et si le total des produits du CF = total des produits du RTC (et non plus par titre) - Le montant des retraitements extracomptable est affiché
1.2 - Validation prioritaire du RTC	Nouvel onglet
2 - Découpage analytique	Consigne des activités spécifiques PSY autres pour RTC 2016
3.1- Plan comptable	Evolution des montants des comptes mixtes CNI/CI et PNI/PD Ciblage des montants des produits exceptionnels (77)
3.2 - Affectation des charges et des produits	Contrôle du Titre2 sur Pharmacie en haut de l'onglet Ajouter des montants CT1/CT2/CT3/CT4 et PT3 pour les SA avec
4 - Contrôle sur la saisie des ETPR	Tableau unique avec toutes les données par SA : évolution N et N-1 / comparaison avec le référentiel
5 - Analyse des coûts d'UO des SA auxiliaires	Tableau unique avec toutes les données par SA (évolution N et N-1 / comparaison avec le référentiel) Nombre de clés=charges (hors clé automatique)
6 - Analyse des coûts d'UO des SA définitives	Tableau unique avec toutes les données par SA (évolution N et N-1 / comparaison avec le référentiel)
7- Act. Spé.	Montant des charges de fonctions auxiliaires rajoutées sur les activités spécifiques par rapport à 2015 Evolution des charges affectées sur les act. Spé par rapport à 2015

0 Contrôles préalables

Tableau 0.1 : Les contrôles préalables

Source : Onglet Identification

Attention: Le recueil par titre sur les SA ne sera plus possible dans le RTC à partir des données 2017. Tous les établissements devront fournir une ventilation détaillée par compte dès le recueil RTC 2017.

Date de la commande de traitement des tableaux de contrôle	Version ARCAAnH de l'établissement	Version de VALID-RTC	Recueil par compte et par SA du RTC 2016	Recueil par compte et par SA du RTC 2015	Saisie des clés de répartition pour le déversement des SA de Logistique Médicale du RTC 2015

Objectifs

Vérifier la version du logiciel utilisée par l'établissement et connaissance des options choisies par l'établissement.

Focus

Ce tableau est un préalable à l'analyse des données.

1ère colonne du tableau « Date de la commande de traitement des tableaux de contrôle »

Ce tableau est donné à titre indicatif et ne sert pas au contrôle.

2ème colonne du tableau « Version ARCAAnH de l'établissement »

La version ES doit être identique à la version attendue.

La version attendue est affichée sur la plateforme e-rtc <https://ertc.atih.sante.fr>.

Actions

2ème colonne du tableau « Version du logiciel »

Si la version attendue est différente de celle de l'ES, celui-ci doit télécharger la dernière version du logiciel disponible sur le site de l'ATIH dans la partie Espace de téléchargement. L'installation d'une nouvelle version n'efface pas les données déjà saisies.

3ème colonne du tableau « Version de VALID-RTC »

Le tableau donne la version de VALID-RTC à titre indicatif.

4ème colonne du tableau « Recueil par compte et par SA du RTC 2016 »

Le GT RTC encourage les ES à utiliser la ventilation par compte. Les avantages de cette méthode sont explicités dans une fiche pédagogique téléchargeable sur la [page dédiée au RTC 2016 du site de l'ATIH](#).

Pour les ES réalisant l'enquête de coût en Psychiatrie, la ventilation par compte est demandée.

Les 5ème et 6ème colonnes sont ces mêmes informations mais sur le RTC 2015

Ces 2 tableaux permettent de constater si l'établissement a fait évoluer son recueil.

Tableau 0.2 : Découpage de l'établissement

Tableau 0.2.1 : Nombre de SA créées par type de SA

Source : Onglet (cpt)_CN.

Type de SA	Nombre de SA

Objectifs

Ce tableau est donné à titre informatif : il est utile pour l'analyse, afin d'avoir une vision globale du découpage de l'établissement.

Tableau 0.2.2 : Typage de la restauration et la blanchisserie

Source : Onglet Recueil des UO

Libellé saisi	Interne ou sous-traité
Restauration	
Blanchisserie	

Objectifs

Ce tableau est donné à titre informatif : il est utile pour l'analyse, afin de connaître le fonctionnement de la blanchisserie et de la restauration de l'établissement.

Tableau 0.3 : Contrôles à la saisie

Source : Onglet Contrôle saisie RTC

Identification	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle

Objectifs

Il s'agit des premiers contrôles de la saisie dans l'ARCAAnH RTC 2016.

Action

S'il existe des contrôles qui ne sont pas atteints, l'ES doit retourner dans le classeur ARCAAnH pour vérifier et corriger si besoin.

1.1 Contrôles fondamentaux du RTC – RTC

Tableau de synthèse des fondamentaux du RTC

-----Conclusion des fondamentaux du RTC-----

Source : Résultats des 3 tableaux suivants

ATTENTION: Si vous n'avez pas atteint les 3 critères, vous devez modifier vos données avant de poursuivre les analyses.

Le nombre de critère(s) réalisé(s) sur les 3 fondamentaux figure ci-dessous.

Objectifs

Contrôler que les 3 fondamentaux du RTC sont réalisés : le respect de ces trois conditions constitue, en effet, le minimum attendu en termes de qualité des données transmises à l'ARS.

Les données du CF ne sont pas disponibles à ce jour dans VALID-RTC. Nous vous tenons informé sur AGORA et sur le site de l'ATIH de leur mise à disposition.

Focus

Le nombre de critères réalisés doit être égal à 3.

Actions

Si les fondamentaux du RTC ne sont pas atteints (tableaux 1.1, 1.2 et 1.3), il est nécessaire à l'ES de réaliser les corrections pour atteindre les 3 critères attendus préalablement à la poursuite de l'analyse des tableaux de contrôle.

Tableau 1.1.1 : Comparaison entre le RTC et le CF

Nouveauté 2016 :

- Non prise en compte des retraitements
- Basculement des montants CT2 du RTC vers PT3 en ce qui concerne les variations de stocks pour être comparable à la saisie du CF
- Le critère 1 est assoupli et sera atteint si le total des charges du CF = total des charges du RTC et si le total des produits du CF = total des produits du RTC (et non plus par titre)
- Le montant des retraitements extracomptable est affiché.

Tableau 1.1.1.a: Comparaison du total des charges RTC et CF - Charges par titre donné à titre informatif

Sources : Onglet CRP d'ARCAH RTC et onglet B1_H du Compte Financier.

Cellule en orange = écart > |1 000|

	Charge incorporable de l'onglet CRP RTC (A)	Charge non incorporable de l'onglet CRP RTC (B)	Total des charges du RTC (C=A+B)	Retraitement extra-comptable du RTC	Total des charges du CF (D)	Ecart en euro (C-D)
Titre 1 : Total Charges de personnel						
Titre 2 : Charges à caractère médical						
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général						
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles						
Total des charges brutes (T1 + T2 + T3 + T4)						

Tableau 1.1.1.b: Comparaison du total des produits RTC et CF - Produits par titre donné à titre informatif

Sources : Onglet CRP d'ARCAH RTC et onglet B1_H du Compte Financier.

Cellule en orange = écart > |1 000|

	Produit déductible de l'onglet CRP RTC (A)	Produit non déductible de l'onglet CRP RTC (B)	Total des produits du RTC (C=A+B)	Retraitement extra-comptable du RTC	Total des produits du CF (D)	Ecart en euro (C-D)
Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie						
Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière						
Titre 3 : Autres produits						
Total des produits (PT1 + PT2 + PT3)						

Objectifs

Vérifier, par titre, la cohérence des charges et produits de l'onglet Charges et Produits du CRP avec les données du compte financier transmis à l'ATIH (Critère 1).

Focus

Les écarts (C-D) observés entre les 2 sources de données doivent être nuls.

Il s'agit du premier critère fondamental du RTC : si un des tableaux 1.1.1 et 1.1.2 contient des écarts, le critère n'est pas atteint. En l'absence de données du CF, le critère est non vérifiable et considéré comme non atteint.

Lorsque l'établissement aura transmis ses données du CF à l'ATIH, il devra déposer à nouveau ses données afin de pouvoir vérifier le critère 1.

Le montant des retraitements extracomptable est affiché à titre informatif.

Actions

Si un des écarts est non nul, vous devez consulter l'onglet Charges et Produits du CRP et comparer les montants par compte ou regroupement de compte du CF afin de réaliser les corrections nécessaires.

Des distorsions peuvent être exceptionnellement possibles entre CF et RTC. Dans ce cas, l'ES doit documenter cette modification en utilisant la colonne « commentaires » (colonne O) prévue à cet effet dans l'onglet Charges et Produits du CRP.

Tableau 1.2 : Ventilation totale des charges incorporables et des produits déductibles sur les SA

Source : Onglet (cpt) _CN

Cellule en orange = écart

Catégorie	Charge incorporable et produit déductible de l'onglet CRP (A)	Charge et produit des onglets CN (B)	Ecart en euro (A-B)
Titre 1 : Total Charges de personnel			
Charges de Personnel Médical			
- Charges de personnel médical extérieur			
- Charges de personnel médical salarié			
- Autres charges sociales de médecine du travail et pharmacie pour PM			
Charges de Personnel Non Médical			
- Charges de personnel non médical extérieur			
- Charges de personnel non médical salarié			
- Autres charges sociales de médecine du travail et pharmacie pour PNM			
Titre 2 : Charges à caractère médical			
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles			
Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM)			
Charges sur exercice antérieur de personnel (PM)			
Total des charges brutes (T1 + T2 + T3 + T4)			
Produits hors comptes se terminant en 9 des comptes 63 et 64			
Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,649)			
Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PI (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,649)			
Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PNM (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,649)			
Total des produits déductibles			
Sous-total charges de personnel brutes atténuées des comptes en 9 (T1 - PT3 terminant en 9)			
Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - produits déductibles)			

Objectifs

Contrôle de l'exhaustivité de la ventilation des charges incorporables et des produits déductibles sur les sections d'analyse (Critère 2).

Focus

Toutes les lignes de la colonne Ecart en euro (A-B) doivent être égales à 0.

Il s'agit du deuxième critère fondamental du RTC : si le tableau contient des écarts, à l'exception des lignes avec des « dont », le critère n'est pas atteint.

Actions

Si un écart est non nul, vous devez consulter les onglets CN ou cpte_CN afin de réaliser les corrections nécessaires.

Pour les ES ayant choisi la ventilation détaillée, vous pouvez consulter la colonne « Vérif : (A) - (B)» (colonne J de l'onglet CN) qui vous indiquera par le code couleur rouge les comptes avec les anomalies suivantes :

- Le reste à affecter est positif : vous n'avez pas ventilé toutes les charges
- Le reste à affecter négatif : vous avez ventilé trop de charges

Tableau 1.3 : Liste des SA ayant des charges nettes > 0 avec des clés de répartitions = 0

Sources : Onglet (cpte) _CN

Type de SA	SA	Libellé	Charges nettes	Nombre de clé

Objectifs

L'objectif du RTC est l'obtention des charges nettes des sections définitives, majorées des charges des sections auxiliaires ; il faut donc que toutes les sections auxiliaires se déversent sur les sections de la fonction définitive. Ce tableau permet de contrôler l'exhaustivité de saisie de clés de répartition, qui sont obligatoire à partir du RTC 2016 (Critère 3).

Focus

Le tableau doit être vide, aucune SA ne doit avoir des clés à 0.
Dès lors qu'il y a une section dans le tableau, le critère n'est pas atteint.

Actions

Si une ou plusieurs sections apparaissent dans le tableau, l'ES doit saisir des clés pour les sections listées dans le tableau dans l'onglet Clé (le cas échéant).

1.2 Validation prioritaire

Tableau de synthèse des validations prioritaires

-----Conclusion des validations prioritaires du RTC-----

Source : Résultats des 5 tableaux suivants

Cellule en orange = critère non atteint

Tableaux	Conclusion
Tableau 1.2.1: Découpage PMSI/RTC	OK / Il reste des SA différentes entre les 2 sources de données
Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI, au total par champ	Atteint / Au moins un champ non atteint
Tableau 1.2.3: Liste des SA vides à supprimer	OK / Il reste des SA à vide
Tableau 1.2.4a : Comparaison de nombre d'ETPR PM / PI / PNM du RTC et du CF 2016	Atteint / Non atteint
Tableau 1.2.4b : Comparaison de nombre d'ETPR PM / PI / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année 2017 sur les données 2016	Atteint / Non atteint
Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues	Ok / Il reste des SA sans charges de PM
Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues	Ok / Il reste des SA sans charges de PNM

Découpage

Tableau 1.2.1 : Comparaison du découpage analytique en SAC dans le RTC avec les données du PMSI

Sources: Fichiers PMSI et paramétrage en sections d'analyse d'ARCAH RTC

Tableau 1.2.1a : Découpage présent dans le PMSI et non répertorié dans le RTC

Champs	Découpage répertorié dans le PMSI et non présent dans le RTC

Tableau 1.2.1b : Découpage répertorié dans le RTC et non présent dans le PMSI

Champs	Découpage répertorié dans le RTC et non présent dans le PMSI

Objectifs

Contrôler le découpage analytique en SAC dans le RTC par comparaison avec le PMSI, pour les champs MCO, SSR et Psychiatrie. Le critère est atteint si il n'y a pas de différence entre le découpage RTC et le PMSI.

Focus

Les sections d'analyse ne figurent pas dans le PMSI, le test est donc effectué à un niveau plus macro, avec utilisation des variables « type d'autorisation » ou « type d'hospitalisation ».

Ainsi, par exemple, si le test détecte de l'hospitalisation partielle en PSY dans le PMSI, on s'attend à avoir au moins une section Hospitalisation partielle en PSY dans le RTC. A l'inverse, si l'établissement a une SAC système nerveux en SSR, on s'attend à avoir au moins une UM de cette affection dans le PMSI.

Seules les différences apparaissent dans le tableau. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Pas de différence ». Si le tableau mentionne des activités, les différences observées doivent être analysées et induire idéalement une correction dans le paramétrage en sections d'analyse ou dans le PMSI.

Le test porte sur une liste restreinte d'activités :

Activités du **MCO** (variable type d'autorisation du RSA) :

- Réanimation
- Soins Intensifs
- Surveillance Continue
- UHCD
- Dialyse

Activités du **SSR** (variable type d'autorisation du RHA) :

- Autorisation par affection

Activités de l'hospitalisation **Psychiatrie** (variable type d'hospitalisation du RIMP)

- Hospitalisation complète
- Hospitalisation partielle
- Ambulatoire

Activité de l'**HAD**

Actions :

Dans le cas où une section est présente dans le PMSI mais pas dans le découpage analytique du RTC, l'ES pourra vérifier avec le DIM que la SA créée dans le PMSI est bien justifiée.

Si l'ES souhaite **ajouter une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et crée la section afin d'en isoler les charges et produits. Dans le classeur, une colonne à vide est créée dans le classeur, sans modification des saisies déjà réalisées sur les autres sections.

Si l'ES souhaite **supprimer une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et supprimer la section concernée. Dans le classeur, la colonne de cette section est supprimée, et par conséquent les charges et produits déjà saisis sur cette section le sont aussi. L'ES veillera à reporter ces charges et, le cas échéant les produits sur les autres sections.

Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI au total pour les 4 champs

Source : Onglet Cle_UO d'ARCAH RTC et les données PMSI

Cellule en orange = écart supérieur à > |5%|

Champ	Type d'autorisation d'UM	Découpage	Données du PMSI				Données du RTC	Ecart entre RTC et PMSI (E-D)	Ecart en % entre RTC et PMSI (E-D/D)
			MCO Nombre de séances (A)	MCO Nombre de passages de 0 jour (B)	MCO Nombre de journées (C)	Nombre total des journées/séances du PMSI (D=A+B+C pour le MCO)	Nombre de journées du RTC (E)		
PMSI MCO									
PMSI PSY									
PMSI SSR									
PMSI HAD									

Objectifs

Comparer le nombre d'UO saisi dans le RTC et le nombre d'UO calculé à partir du PMSI. Le critère est atteint si la différence en nombre de journées, par champs, n'excède pas 5 %.

Focus

La colonne « MCO Nombre de journées (C) » signifie le nombre de journées d'au moins 1 nuit.

Le test permet de comparer la totalité des journées PMSI avec le nombre total de journées déclarées, pour les champs MCO, SSR, PSY et HAD. Le contrôle porte également sur des activités soumises à autorisation identifiables sur e-PSMI. Le test porte sur une liste restreinte d'activités :

Activités **MCO** (variable type d'autorisation du RSA) :

- Réanimation
- Soins Intensifs
- Surveillance Continue
- Autre autorisation d'UM (hors Dialyse et Radiothérapie)

Activités **SSR** (variable type d'autorisation du RHA) :

- Autorisation par affection

Activités d'hospitalisation de **Psychiatrie** (variable type d'hospitalisation du RIMP) :

- Hospitalisation complète
- Hospitalisation partielle
- Ambulatoire

Activité de **HAD**

Actions :

Dans le cas de valeurs très différentes entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Tableau 1.2.3 : Liste des SA vides à supprimer

Sources : Onglets (cpte)_CN, cle_UO, ETPR

Type de SA	SA	Libellé

Objectifs

Vérifier si l'ES a créé les SA vides. Le critère est atteint si le tableau est vide.

Focus

Les SA vides sont les SA n'ont pas de charges, pas de clés et pas d'UO. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concerné ».

Actions

Dans le cas où l'ES a des SA vides, il faut les supprimer si l'ES n'a pas cette SA. Si l'ES a oublié de mettre les charges, les clés et les UO, il faut les ajouter.

Tableau 1.2.4a : Comparaison de nombre d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et du CF 2016

Sources : Onglets ETPR du RTC et données du CF 2016

Type d'ETPR	ETPR du RTC (A)	ETPR du CF (B)	Ecart en % (A-B)/B
PI internes et étudiants			
PM (hors internes et étudiants)			
PNM			

Objectifs

Vérifier, la cohérence de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants), PI (internes et étudiants) et PNM avec les données du compte financier transmis à l'ATIH. Le critère est atteint si, pour les 3 types de personnel, l'écart en % du nombre d'ETPR entre RTC et CF n'excèdent pas 5%.

Focus

Les écarts en % observés entre les 2 sources de données doivent être inférieur à |5%|. Si l'ES ne dispose pas de données du CF, un message indiquera « Pas de données du CF ».

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Tableau 1.2.4b : Comparaison de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année 2017 sur les données 2016

Sources : Onglets ETPR du RTC 2016 et ETP H de l'EPRD 2017

Type d'ETPR	ETPR du RTC (A)	ETPR de l'EPRD (B)	Ecart en % (A-B)/B
PI internes et étudiants			
PM (hors internes et étudiants)			
PNM			

Objectifs

Vérifier, la cohérence de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants), PI (internes et étudiants) et PNM avec les données de l'EPRD de l'année 2017 sur les données 2016

Focus

Les écarts en % observés entre les 2 sources de données doivent être inférieur à |5%|.

Si l'ES ne dispose pas de données d'EPRD, un message indiquera « Pas de données d'EPRD ».

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Charges de personnel

Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu; exclusion des SA vides)

Sources : Onglets ETPR

Type de SA	SA	Libellé	Interne ou sous-traité

Objectifs

Vérifier les SA avec absence de charges de personnel médical sur certaines SA attendues.

Focus

Prendre en compte les SAC, SAMT et Consult sauf SA 93273 Activité Réadaptation - rééducation MCO

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concernée »

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec absence de charges de personnel médical, l'établissement pourra vérifier ces charges dans l'onglet (Cpte) _CN.

Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PNM n'est pas attendu; exclusion des SA vides)

Sources : Onglets ETPR

Type de SA	SA	Libellé	Interne ou sous-traité

Objectifs

Vérifier les SA avec absence de charges de personnel médical sur certaines SA attendues. Le critère est atteint si le tableau est vide.

Focus

Prend en compte les SAC, SAMT et les sections de consultation sauf SA 93252 Echographie
Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concernée »

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec absence de charges de personnel médical, l'établissement pourra vérifier ces charges dans l'onglet (Cpte) _CN.

2 Découpage analytique

Tableau 2.1 : Liste des modifications effectuées sur les SA entre 2015 et 2016

Sources : Correspondance des SA dans le paramétrage d'ARCAH RTC et onglet (Cpte) _CN.

La correspondance a été réalisée par l'établissement dans ARCAH RTC. Néanmoins, VALID-RTC recode en 'Non concerné' les sections 2015 et 2016 dans le cas où plusieurs SA 2015 correspondent à 1 seule SA 2016 et inversement.

SA 2015	Libellé saisi 2015	SA 2016	Libellé saisi 2016	Evolution du découpage

Objectifs

Contrôler le découpage analytique de l'année par comparaison avec le découpage analytique de l'année précédente.

Focus

La colonne « Evolution du découpage » compare les sections entre 2015 et 2016 :

- Si une SA est nouvelle en 2016 : il est indiqué « Ajouté »
- Si une SA 2015 est supprimée: il est indiqué « Supprimé ».

Si l'établissement n'a pas réalisé l'étape « Correspondance des SA » dans ARCAⁿH RTC, l'ancienne section sera indiquée comme « Supprimé » et la nouvelle section en « Ajouté ».

Exemple :

9327 (SA 2015) : « Supprimé »

93273 (SA 2016) : « Ajouté »

Si l'établissement a réalisé l'étape « Correspondance des SA » dans ARCAⁿH RTC, la colonne pourra afficher « Recodage », lorsque l'établissement a modifié un numéro de section entre 2015 et 2016.

Exemple :

9327 (SA 2015) 93273 (SA 2016) : « Recodage »

La correspondance des SA va permettre la comparaison des résultats par SA, par rapport à 2015. Si celle-ci n'a pas été réalisée dans ARCAⁿH RTC, ces comparaisons ne sont pas possibles.

Les changements dans le découpage analytique par rapport à l'année précédente doivent être vérifiés. Les évolutions dans le découpage analytique par rapport à l'année précédente permettent de se questionner sur l'évolution des activités de l'ES.

Actions

Si l'ES s'aperçoit d'une erreur dans son découpage, il peut le modifier dans la phase de paramétrage. Nous préconisons de réaliser les modifications avant les phases de saisie des charges et des produits des sections.

Si l'ES souhaite **ajouter une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et crée la section afin d'en isoler les charges et produits. Dans le classeur, une colonne à vide est créée dans le classeur, sans modification des saisies déjà réalisées sur les autres sections.

Si l'ES souhaite **supprimer une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et supprimer la section concernée. Dans le classeur, la colonne de cette section est supprimée, et par conséquent les charges et produits déjà saisis sur cette section le sont aussi. L'ES veillera à reporter ces charges et, le cas échéant les produits sur les autres sections.

Il est rappelé que le nouveau processus permet de déposer les données issues d'ARCAⁿH RTC autant de fois que l'ES le souhaite afin de générer l'outil VALID-RTC. L'ES transmet les données à l'ARS seulement lorsqu'il valide ses données en cliquant sur « Valider le RTC ».

Tableau 2.2a : Liste des activités spécifiques Psy autres du RTC 2016

Source : Onglet Cle_Uo

SA	Libellé saisi	Nature d'UO saisi	Consignes à donner pour le RTC 2016
PSY038	action dans la communauté adulte	nb d'actions	psy012 à psy022 en fonction de la nature de l'activité

Objectifs

Contrôler que la (ou les) section (s) Activité spécifique Psy autre, coché(s) par l'établissement, n'existe pas dans l'arbre analytique.

Encourager les ES à mettre les libellés pour les SA PSY autres.

La 4^{ème} colonne donne la consigne de traitement de la SA : il se peut que l'établissement doit reclasser les charges de cette section dans une autre section existante dans l'arbre analytique.

Focus

Si la table est vide, un message indiquera : « Aucune SA spécifique PSY autre ajouté ».

Si des sections sont listées, l'ES vérifiera, à l'aide du libellé saisi, que l'arbre analytique ne contient pas l'activité saisie soit en SAC PSY, soit en ambulatoire PSY, soit en activités spécifiques PSY.

Dernière colonne indique les consignes à suivre pour le RTC 2016.

Actions

Si la section créée n'existe pas déjà dans l'arbre analytique, la section est maintenue dans le RTC.

Si la section existe déjà dans l'arbre analytique, l'établissement doit supprimer la section Activité spécifique Psy autre et créer la section issue de l'arbre analytique.

Si l'ES souhaite **ajouter une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et crée la section afin d'en isoler les charges et produits. Dans le classeur, une colonne à vide est créée dans le classeur, sans modification des saisies déjà réalisées sur les autres sections.

Si l'ES souhaite **supprimer une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage et supprimer la section concernée. Dans le classeur, la colonne de cette section est supprimée, et par conséquent les charges et produits déjà saisis sur cette section le sont aussi. L'ES veillera à reporter ces charges et, le cas échéant les produits sur les autres sections.

Tableau 2.2b : Liste des activités spécifiques Psy autres du RTC 2015

Sources : Onglets UO

SA	Libellé saisi	Nature d'UO saisi	Consignes à donner pour le RTC 2016
PSY038	autre 1	nc	Pas de consigne rédigée à ce jour

Objectifs

Affichage des activités spécifiques Psy Autres du RTC 2015 avec les consignes pour le RTC 2016 permet de comparer le découpage entre RTC 2015 et 2016.

3 Charges et Produits – RTC Données 2016

Tableau 3.1 : Plan comptable

Tableau 3.1.1 : Cohérence des montants sur les comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables ou comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles

Source : Onglet du CRP d'ARCAH RTC 2016 et 2015

Catégorie	Numéro de compte	Libellé du compte	Montant total en 2016	Retraitement extra-comptable en 2016	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en 2016	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en 2015	Montant des charges incorporables / produits déductibles en 2016	Montant des charges incorporables / produits déductibles en 2015
CR3C	657	Subventions						
CR4CPM	6721PM	Charges sur exercice antérieur de personnel (PM)						
CR4CPNM	6721PNM	Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM)						
CR4C	6722	Charges sur exercice antérieur à caractère médical						
CR4C	6723	Charges sur exercice antérieur à caractère hôtelier et général						
CR4C	6728	Charges sur exercice antérieur - autres						
CR4C	6811285+6811286 +6811288	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles : Autres immobilisations						
CR3P	706	Prestations de services						
CR1P	7471	Fonds d'intervention régional (FIR)						
CR3P	7475	Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP)						
CR3P	7477	Subvention de fonctionnement médecine légale						
CR3P	7488	Autres subventions et participations						
CR3P	7721+7728	Autres Produits sur exercices antérieurs						
CR3P	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
CR3P	791	Transferts de charges d'exploitation						

Objectifs

Vérifier, compte par compte de charges et de produits mixtes du RTC, les évolutions des montants entre 2 années quand celles-ci sont importantes.

Focus

Faire un focus sur uniquement certains comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables et comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles.

Actions

Dans le cas d'une erreur de saisie, l'ES peut modifier les montants de l'onglet Charges et produits du CRP. Si, en revanche, l'évolution supérieure à 50% est réelle et justifiée, l'ES doit commenter cette évolution dans la colonne « Commentaires » (colonne O) dans l'onglet Charges et Produits du CRP.

Tableau 3.1.2: Tableau récapitulatif des montants des comptes 77 (produits exceptionnels)

Source : Onglet CRP d'ARCAAnH RTC 2016 et 2016

Catégorie	Numéro de compte	Libellé du compte	Montant total en 2016	Retraitement extra-comptable en 2016	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en 2016	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en 2015	Montant des charges incorporables / produits déductibles en 2016	Montant des charges incorporables / produits déductibles en 2015
CR3P	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
CR3P	7721+7728	Autres Produits sur exercices antérieurs						
CR1P	7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie						
CR3P	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						
CR3P	775	Produits des cessions d'éléments d'actifs						
CR3P	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
CR3P	778	Autres produits exceptionnels						

Objectifs

Vérifier, les comptes 77 Produits exceptionnels du RTC, les évolutions des montants entre 2 années quand celles-ci sont importantes.

Focus

Faire un focus sur une liste restreinte des comptes 77 Produits exceptionnels

Actions

Dans le cas d'une erreur de saisie, l'ES peut modifier les montants de l'onglet Charges et produits du CRP. Si, en revanche, l'évolution supérieure à 50% est réelle et justifiée, l'ES doit commenter cette évolution dans la colonne « Commentaires » (colonne O) dans l'onglet Charges et Produits du CRP.

Tableau 3.2 : Affectation des charges et des produits

Tableau 3.2.1 : Pourcentage du titre 2 dans la SA Pharmacie

Sources : Onglet (Cpte) _CN

Rappel de l'imputation du T2 de pharmacie : les médicaments, DM et DMI doivent être ventilés sur les SA consommatrices y compris sur la section Remboursement de frais des CRA

Cellule en orange = Restant en pourcentage supérieure à 10%

Code de la SA Pharmacie	Restant sur la SA Pharmacie en 2016 en euros (A)	Montant des charges du titre 2 en 2016 (B)	Restant sur la SA Pharmacie en 2016 en % (A/B)	Restant sur la SA Pharmacie en 2015 en euros (C)	Montant des charges du titre 2 en 2015 (D)	Restant sur la SA Pharmacie en 2015 en % (C/D)
9361						

Objectifs

Les charges de médicaments et de DMI doivent être ventilées sur les services de soins consommateurs. Le tableau permet de vérifier qu'il en reste peu sur la section Pharmacie (seuls les produits périmés ou détruits doivent y figurer).

Focus

Le % de titre 2 restant sur la section Pharmacie doit être faible (inférieur à 10%, observation échantillon ENC). Il est rappelé que les médicaments consommés par les budgets annexes et les activités subsidiaires sont à ventiler en charges directes sur ces sections.

Actions :

Si le % de titre 2 est important, l'ES doit revoir ses affectations du titre 2 sur les sections consommatrices et les modifier dans les onglets cpte_CN ou CN.

Tableau 3.2.2a (exploratoire): Comparaison avec les données de FICHCOMP : MED avec le compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques

Cellule en orange = Ecart > [50%]

Sources : Onglet CRP et tableau [1.V.2.VMED] de FICHCOMP

Montant du compte 60212 (A) RTC	Dépenses de molécules onéreuses (B) FICHCOMP	Ecart en pourcentage (A-B)/B

Objectifs

Contrôler les montants du compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques dans le RTC par comparaison avec le montant des dépenses de molécules onéreuses dans FICHCOMP.

Focus

Il s'agit d'un contrôle exploratoire. L'écart en % entre les deux sources de données supérieur ou égal à $|50\%|$ est mis en alerte orange dans le tableau

Si l'ES ne dispose pas de données de FICHCOMP, un message indiquera « Pas de données de FICHCOMP MED »

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes ($> |50\%|$) entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Tableau 3.2.2b (exploratoire): Comparaison avec les données de FICHCOMP : MED ATU avec le compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU

Cellule en orange = Ecart $> |50\%|$

Sources : Onglet CRP et tableau [1.V.2.VMED] de FICHCOMP

Montant du compte 60213 (A) RTC	Montant de médicaments avec ATU (B) FICHCOMP	Ecart en pourcentage (A-B)/B

Objectifs

Contrôler les montants du compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU dans le RTC par comparaison avec le montant des médicaments avec ATU dans FICHCOMP.

Focus

Il s'agit d'un contrôle exploratoire. L'écart en % entre les deux sources de données supérieur ou égal à $|50\%|$ est mis en alerte orange dans le tableau.

Si l'ES ne dispose pas de données de FICHCOMP, un message indiquera « Pas de données de FICHCOMP MED ATU »

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes ($> |50\%|$) entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Tableau 3.2.3 : Liste des SA avec des charges nettes négatives

Sources : Onglet CN

Type de SA	SA	Libellé saisi de la SA	CT1	CT2	CT3	CT4	PT	Charge nette

Objectifs

Vérifier l'absence de montants négatifs sur les charges nettes.

Focus

Dans le cas de sections présentes dans le tableau, l'ES vérifiera ses affectations afin de les corriger. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concerné »

Actions

Pour les sections ayant des montants négatifs, l'ES vérifiera la nature des produits qu'il a déduits sur ces sections et pourra discuter avec son ARS des affectations réalisées.

Tableau 3.2.4 : Contrôle de cohérence sur l'affectation des charges et des produits sur les sections structure immobilier et structure financière

Source : Onglet (cpte) _CN et CRP

Cellule en orange = (A) > (B)

	Numéro de compte	Intitulé du compte	Données issues de l'onglet CRP (A)	Données issues de la section structure immobilier de l'onglet CN (B)	Ecart
Structure immobilier du titre 3	61322	Locations immobilières			
	614	Charges locatives et de copropriété			
	61522	Entretien et réparations sur biens immobiliers			
	63512	Taxes foncières			
	63513	Autres impôts locaux			
	Total				
Structure immobilier du titre 4	681122	Agencement et aménagement des terrains			
	681123	Constructions sur sol propre			
	681124	Constructions sur sol d'autrui			
	Total				
Structure financière du titre 4	6611	Intérêts des emprunts et dettes			
	6615	Intérêts des comptes courants créditeurs			
	Total				

Objectifs

Vérifier la cohérence des affectations sur les 2 sections de structure immobilière et financière.

Focus

Tous les indicateurs de la colonne Ecart (B-A) doivent être nuls.

Actions

Chaque écart doit faire l'objet d'une correction. Les montants des comptes en écart doivent être ventilés sur les sections attendues dans les titres adéquats.

Tableau 3.2.5 : Validation des charges et des recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des CRA

Source : Onglet C_ind

Cellule en orange = Marge négative ou taux de marge > 50% pour Act. Subs ou Marge différente de 0 pour CRPA

SA	Libellé	Recette (A)	Charge nette majorée (B)	Marge sur coût complet (C=A-B)	Ecart	Taux de marge sur coût complet (C/B)
ACT_SUBSID1	Rétrocessions de médicaments					
ACT_SUBSID2	Mises à disposition de personnels facturés					
ACT_SUBSID3	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)					
ACT_SUBSID4	Autres ventes de biens et services					
CRPA	Remboursements des frais des CRA					

Objectifs

Ce tableau permet d'étudier la cohérence des marges sur les 4 activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des CRA (CRPA).

Focus

La marge de la section CRPA doit être nulle.

Actions

Au niveau national, l'ATIH constate que beaucoup d'ES n'identifient pas de charges sur les activités subsidiaires alors qu'il existe une recette sur ces activités. L'ES est encouragé à isoler, dans l'onglet C_ind, des charges directes (haut de tableau) et des charges de fonctions support (bas du tableau) pour ces activités et pour la section CRPA.

4 Contrôle sur la saisie des ETPR

Tableau 4.1 : Evolution du nombre d'ETPR, des charges, du coût de PM (hors internes et étudiants) / PI / PNM entre 2015 et 2016 et écart du coût de PM (hors internes et étudiants) / PNM par rapport au référentiel

Sources : Onglet ETPR de ARCAH RTC 2016 / 2015 et la base de référentiel sur les coûts d'ETPR du RTC 2015

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année 2016 et 2015 sont différents

							Type d'ETPR												
Type de SA	SA	Libellé	Mode de prise en charge en 2016	Mode de prise en charge en 2015	Interne ou sous-traité en 2016	Interne ou sous-traité en 2015	Nb d'ETPR en 2016	Nb d'ETPR en 2015	Evolution du nb d'ETPR en %	Charges d'ETPR en 2016	Charges d'ETPR en 2015	Evolution des charges en %	Coût d'ETPR en 2016	Coût d'ETPR en 2015	Evolution du coût d'ETPR en %	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût d'ETPR du référentiel RTC 2015 de la catégorie de l'ES	Ecart par rapport au référentiel en %	

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section :

- Comparer les nombres, les charges et les coûts d'ETPR entre 2016 et 2015.
- Comparer les coûts unitaires d'ETPR 2016 au référentiel national du RTC 2015 pour la catégorie de l'établissement.

Focus

Les sections ayant un écart de +/- 50% sont affichées en orange.

Les coûts d'ETPR utilisés sont :

- Personnel médical hors internes et étudiants nettés des comptes 6...9
- Personnel internes et étudiants nettés des comptes 6...9

- Personnel non médical nettés des comptes 6...9

Les coûts d'ETPR calculé avec les charges exceptionnelles n'ont pas été retenus pour le RTC 2016.

Les biais dans la comparaison des PM, PI et PNM entre 2015 et 2016 :

- Les charges sociales du PI étaient exclues du PI en 2015 car elles figuraient dans le PM ; on ne demandait pas de les identifier.
- Les remboursements des comptes en 9 du PM exclut désormais ceux du PI (ce n'était pas le cas en 2015).
- PNM: Comparable au coût d'ETPR 2015 sans les charges exceptionnelles

Lors de la comparaison du coût d'ETPR de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES pourra analyser la source de l'écart observé pour chaque section concernée : cet écart provient-il des charges ou du nombre d'ETPR déclaré ? L'ES pourra être amené à corriger ses données dans les onglets ETPR ou cpte_CN ou CN.

Tableau 4.2 : Evolution du nombre d'ETPR entre 2015 et 2016, par grande famille de SA

Sources : Onglet ETPR d'ARCAAnH RTC 2016 et 2015

Cellule en orange = évolution supérieure à |50%|

Grandes familles de SA	Nombre de PM hors internes et étudiants (1)			Nombre de PI internes et étudiants (2)			Nombre de PNM (3)		
	2016 (A)	2015 (B)	Evolution en % ((A-B)/B)	2016 (E)	2015 (F)	Evolution en % ((E-F)/F)	2016 (C)	2015 (D)	Evolution en % ((C-D)/D)

Objectifs

Comparer le nombre d'ETPR entre 2016 et 2015.

Focus

La cellule apparaît en orange lorsque l'écart entre les deux années est supérieur à 50 %

Si aucune section n'est concernée, le tableau indique « Non concerné ».

Actions :

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier et les valider. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'ETPR erronés.

Tableau 4.3 : Evolution des coûts moyens d'ETPR entre 2015 et 2016, par grande famille de SA

Sources : Onglet ETPR d'ARCAAnH RTC 2016 et 2015

Cellule en orange = évolution supérieure à |50%|

Grandes familles de SA	Coût moyen de PM hors internes et étudiants (1)			Coût moyen de PI internes et étudiants (2)			Coût moyen de PNM (3)		
	2016 (A)	2015 (B)	Evolution en % ((A-B)/B)	2016 (E)	2015 (F)	Evolution en % ((E-F)/F)	2016 (C)	2015 (D)	Evolution en % ((C-D)/D)

Objectifs

Comparer les coûts unitaires d'ETPR par grandes familles de sections entre 2016 et 2015.

Focus

La cellule apparaît en orange lorsque l'écart entre les deux années est supérieur à 50 %

Le calcul du coût moyen d'ETPR par grande famille de SA est le suivant : Somme des charges des SA de la même famille SA divisé par la somme de leurs nombres d'ETPR.

Actions :

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'ETPR ou bien du montant des charges de personnel affectées.

5 Analyse des coûts d'UO des SA auxiliaires

Tableau 5.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges nettes, du coût d'UO des SA auxiliaires entre 2015 et 2016 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel

Source : Onglets cle_UO de ARCAAnH RTC 2016 - 2015 et la base de référentiel sur les coûts d'UO du RTC 2015

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les natures des UO et/ou les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année 2016 et 2015 sont différents

									Nombre d'UO			Charges dans le calcul du coût d'UO (1)			Coût d'UO			Coût d'UO référentiel		
Type de SA	SA	Libellé	Nature d'UO en 2016	Nature d'UO en 2015	Interne ou sous-traité en 2016	Interne ou sous-traité en 2015	Mode de prise en charge en 2016	Mode de prise en charge en 2015	Nombre d'UO en 2016 (A)	Nombre d'UO en 2015 (B)	Evolution du nb d'UO en % (A-B)/B	Charges en 2016 (C)	Charges en 2015 (D)	Evolution des CNM en % (C-D)/D	Coût d'UO en 2016 (E)	Coût d'UO en 2015 (F)	Evolution du coût d'UO en % (E-F)/F	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût d'UO du référentiel RTC 2015 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section :

- Comparer le nombre d'UO, les charges nettes, les coûts d'UO des SA auxiliaires entre 2016 et 2015
- Comparer le coût d'UO de la SA auxiliaires avec le coût d'UO du référentiel national RTC 2015, par la catégorie de l'établissement.

Focus

Attention, dans le cas de nature d'UO différentes entre 2015 et 2016, l'ES ne peut pas vérifier sa comparaison. Les lignes de ces sections sont néanmoins affichées mais apparaissent en grisées mais l'évolution n'est pas calculée.

Les charges utilisées dans le calcul des coûts d'UO des SA auxiliaires :

- LGG et LM : Total des charges brutes
- SAMT : Total des charges brutes + LM via les clés ou au prorata du T2

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Lors de la comparaison du coût d'UO de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'UO erronés.

Tableau 5.2: Liste des SA avec clé demandée = OUI dans le cas où nombre de clés = charges (hors clé automatique)

Sources : Onglets (Cpte)_CN, Cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	UO demandée dans le RTC 2016	Nombre d'UO	Charges nettes	Charges brutes
			Oui			

Objectifs

Vérifier le nombre de clé saisi (hors clé automatique).

Focus

Si la nature de clé demandé est celle du RTC, le nombre de clés ne peut pas être égal aux charges de la SA (hors la nature Euros charges brutes)

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concernée »

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec la nature de clé du RTC et nombre de clé = charges, l'ES doit vérifier soit la nature de clé de la SA, soit les clés de répartition.

Le nombre de clé peut être égal aux charges, si l'ES n'utilise pas la même nature de clé du RTC.

Si l'ES utilise la même nature de clé, il faut corriger le nombre de clé de répartition.

Tableau 5.3: Liste des SA avec UO demandée =OUI dans le cas où nombre d'UO =charges (hors UO automatique)

Sources : Onglets (Cpte)_CN, Cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	UO demandée dans le RTC 2016	Nombre d'UO	Charges nettes	Charges brutes
			Oui			

Objectifs

Vérifier le nombre d'UO saisi (hors clé automatique).

Focus

Si la nature d'UO demandé est celle du RTC, le nombre d'UO ne peut pas être égal aux charges de la SA (hors la nature Euros charges brutes)

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Non concernée »

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec la nature d'UO du RTC et nombre d'UO = charges, l'ES doit vérifier soit la nature d'UO de la SA, soit les UO.

Le nombre d'UO peut être égal aux charges, si l'ES n'utilise pas la même nature d'UO que dans le RTC.

Si l'ES utilise la nature de clé du RTC, il faut corriger le nombre d'UO.

6 Analyse des coûts d'UO des SA définitives

Tableau 6.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges nettes, du coût d'UO des SA auxiliaires entre 2015 et 2016 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel

Source : Onglet Cle_UO d'ARCAH RTC 2016 et 2015

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les natures des UO et/ou les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année 2016 et 2015 sont différents

									Nombre d'UO			Charges nettes majorées			Coût d'UO			Coût d'UO référentiel			
Type de SA	SA	Libellé	Nature d'UO en 2016	Nature d'UO en 2015	Interne ou sous-traité en 2016	Interne ou sous-traité en 2015	Mode de prise en charge en 2016	Mode de prise en charge en 2015	Nombre d'UO en 2016 (A)	Nombre d'UO en 2015 (B)	Evolution du nb d'UO en % (A-B)/B	Charges en 2016 (C)	Charges en 2015 (D)	Evolution des CNM en % (C-D)/D	Coût d'UO en 2016 (E)	Coût d'UO en 2015 (F)	Evolution du coût d'UO en % (E-F)/F	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût d'UO du référentiel RTC 2015 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel	

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section:

- Comparer le nombre d'UO, les charges nettes, les coûts d'UO des SA définitives entre 2016 et 2015
- Comparer le coût d'UO de la SA définitives avec le coût d'UO du référentiel national RTC 2015, par la catégorie de l'établissement.

Focus

Attention, dans le cas de nature d'UO différentes entre 2015 et 2016, l'ES ne peut pas vérifier sa comparaison. Les lignes de ces sections sont néanmoins affichées mais apparaissent en grisées mais l'évolution n'est pas calculée.

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Lors de la comparaison du coût d'UO de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'UO erronés

7 Activités spécifiques

Tableau 7.1 : Montant des charges de fonctions auxiliaires rajoutées sur les activités spécifiques par rapport à 2015

Le tableau affiche uniquement les montants des fonctions auxiliaires avec affectation fermée en 2015

Sources : Onglets Clé_UO 2016 et 2015

SA	Libellé	Nature de clés	ACTSPE_MCO M01 Les actions de prévention et d'éducation thérapeutique relatives aux maladies chroniques et notamment aux pathologies respiratoires, cardio-vasculaire	ACTSPE_MCO P01 Les consultations mémoire	ACTSPE_MCO P02 Les consultations hospitalières d'addictologie	ACTSPE_MCO P04 Les structures d'étude et de traitement de la douleur chronique	ACTSPE_MCO P05 Les consultations hospitalières de génétique	ACTSPE_MCO P08 Les actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie	ACTSPE_MCO P10 Les centres experts de la maladie de Parkinson
93116	Services hôteliers	m ² SDO	35 996,55
93118	Entretien - Maintenance	m ² SDO	.	6 107,92	2 443,17	23 979,69	52 744,09	4 886,34	2 198,85
		Total des charges ajoutées par rapport à 2015 (A)	35 996,55	6 107,92	2 443,17	23 979,69	52 744,09	4 886,34	2 198,85
		Charges nettes majorées de la SA (B)	2 426 332,28	850 831,92	440 812,02	1 657 635,67	1 929 477,14	1 593 818,95	168 786,41
		Pourcentage % (A/B)	1,48	0,72	0,55	1,45	2,73	0,31	1,30

Objectif

Dans le RTC 2016, la ventilation de fonctions supports sur les activités spécifiques est désormais élargie. Le logiciel ARCAⁿH RTC permet dans le nouvel onglet « clé_UO » de saisir des clés de fonctions supports pour l'ensemble des activités spécifiques.

Ce tableau permet de vérifier les montants des fonctions auxiliaires rajoutées sur les activités spécifiques par rapport à 2015.

Focus

En colonne : les activités spécifiques

En ligne : les fonctions supports

Si entre 2015 et 2016, la ventilation de fonctions supports sur les activités spécifiques est la même, un message indiquera « Pas de différence entre 2015 et 2016 ».

Action

Si le pourcentage des charges ajoutées par rapport à 2015 sur les charges nettes majorée de la SA est élevé, l'ES pourra vérifier les clés de répartition dans l'onglet « Clé_UO »

Tableau 7.2 : Evolution des charges affectées sur les act. Spé par rapport à 2015

Sources : Onglet Cle_UO 2016 et 2015

Cellule en orange = Evolution supérieure à [50%]

Type de SA	SA	Libellé	Titre 1 : Total Charges de personnel	Titre 2 : Charges à caractère médical	Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	Total des produits déductibles	Charges nettes (CT1 + CT2 + CT3 + CT4 - PT3) 2016 (A)	Charges nettes (CT1 + CT2 + CT3 + CT4 - PT3) 2015 (B)	Evolution 2016/2015 en % ((A-B)/B)	Charges nettes majorées 2016 (C)	Charges nettes majorées 2015 (D)	Evolution 2016/2015 en % ((C-D)/D)

Objectif

Vérifier les charges nettes et les charges nettes majorées affectées sur les activités spécifiques par la comparaison avec le RTC 2015

Focus

Dans ce tableau, les charges par titre, les produits déductibles du RTC 2016 sont également affichés.

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera « Pas d'activités spécifiques »

Action

Si l'évolution est supérieure à |50%|, l'ES pourra vérifier les clés de répartition dans onglet « Clé_UO » et/ou les charges/produits dans l'onglet (Cpte)_CN.